COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAGNEY

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2008

Présidence: Mme Evelyne BERNARD, Maire de VAGNEY

Présents: tous les conseillers sont présents, sauf :

<u>Absents excusés</u>: Véronique LECLERC et Sylvie CLAUDE qui ont respectivement donné pouvoir à Pascal LE NEVÉ et à Evelyne BERNARD.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Yves ORIVEL.

1) Compte-rendu de la séance précédente :

Ce compte-rendu est adopté.

2) Compte-rendu de la délégation consentie au maire par le conseil municipal : deux emprunts ont été contractés auprès de DEXIA, l'un de 164 000 € sur le budget global et un de 50 000 € sur le budget assainissement.

3) Environnement:

PPRI (Plan de prévention des risques d'inondation)

Madame BERNARD présente au conseil municipal l'étude établie par la direction départementale de l'équipement des Vosges sur le plan de prévention des risques d'inondation.

Un document cartographie les zones inondables de la Moselotte en amont du Syndicat jusqu'à La Bresse. Selon l'approche hydrogéomorphologique en vue du passage au P.P.R.I. Madame BERNARD précise que ce document peut être consulté en mairie par tous les conseillers qui le souhaitent. Elle ajoute que cette étude fait référence aux crues de 1983 et 1990.

La crue de 1947 n'a pas été prise en compte du fait même du déversement des eaux perturbé à cette époque par les destructions des ouvrages d'art sur la Moselotte.

4) Espaces naturels sensibles

Dans le cadre de la protection du site de Chèvre roche par le conservatoire des sites lorrains, Madame la maire précise que la convention déterminera la possibilité de conduire les activités actuelles sur le site à savoir le départ des vols de « parapentistes ».

Le projet de signature d'une convention est approuvé par 24 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

5) Affaires financières:

En application de l'article R212-9 du code de l'éducation, l'indemnité de logement des instituteurs est fixée à 2 136,80 euros l'an. Le Conseil donne son accord à l'application de cette somme aux instituteurs de la commune y ouvrant droit.

6) Décision modificative

- a) La somme de 1 415,07 € est soustraite du chapitre « dépenses imprévues » fonctionnement (Do22) pour être intégrée au chapitre « autres charges gestion courante » (D658)
- b) La somme de 9,01 € est soustraite de l'article (D673) vers l'article (D654).

7) Personnel

Le conseil adopte les dispositions concernant les modifications de postes suivantes :

Annulation de la délibération du 30 juin 2008 concernant la modification de la quotité de travail d'un poste d'ATSEM.

Modification de la quotité de travail d'un poste d'ATSEM de 1ère Classe de 35 h oo à 28 h oo

Modification de la quotité de travail d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe de 35 heures à 28 heures

Modification de la quotité de travail d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe de 20 heures à 18 heures

Modification de la quotité de travail d'un poste d'ATSEM Principal de 2ème classe de 31 heures 50 à 28 heures

Fermeture d'un poste d'adjoint technique principal à temps complet

8) Patrimoine

Résiliation du bail de Madame CURIEN – Le conseil donne son accord à la résiliation du bail.

Le Conseil accorde le bail de location de logement sis au niveau supérieur de la garderie, à Mademoiselle Rebecca ATHERTON, assistante d'anglais, à compter du 1^{er} octobre 2008 pour un coût de 118 € par mois.

9) Informations

Communauté de communes

Madame la maire informe les conseillers qu'au cours du conseil communautaire du 08 juillet 2008 il a été envisagé de créer une association qui engloberait l'ensemble des garderies de la COM-COM.

Par ailleurs, la communauté de communes a étudié la possibilité de reprendre la facturation du service pour soulager les associations de cette tâche. Cette possibilité apparaît envisageable à moyen terme.

10) Plan Paysage

Madame BERNARD informe les conseillers sur l'objectif du plan paysage. Elle indique notamment que ce plan devrait avoir à terme pour effet de diminuer l'emprise de la forêt dans des zones cultivables et redonner accès aux cultivateurs des prairies d'antan des fonds de vallées.

Madame BERNARD fait lecture des différents courriers, en particulier des subventions du conseil général accordées à des particuliers ou organismes implantés sur la commune.

11) Questions orale et écrite

Monsieur GEHIN fait état d'un courrier qu'il a transmis à Monsieur le Préfet des Vosges concernant le transfert des subventions à caractère social sur le compte CCAS.

En référence au CGCT, Monsieur le Préfet précise dans sa réponse qu'il ne fait part d'aucune objection à cette démarche.

Madame BERNARD répond à Monsieur GEHIN qu'il lui sera fourni ultérieurement le détail des montants des sommes allouées à chaque association à caractère social.

La réponse à la question écrite de Monsieur GEHIN concernant l'évolution des structures de garderie sur la communauté de communes se trouve en paragraphe 9 du présent compte-rendu.

- 12) Monsieur Michel DIDIER informe le conseil municipal que le projet de travaux de la continuité de la voie verte entre Cornimont et La Bresse a été validé pour un coût de 121 000 €. Ouverture prévue printemps 2009.
- 13) Il est porté à la connaissance de tous les conseillers que le lien électronique leur sera communiqué pour avoir accès sur la toile à la carte du « plan de paysage ».

La Maire, Evelyne BERNARD